



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 02 FEVRIER 2025

A la suite d'une convocation du lundi 20 janvier 2026, les membres du Comité syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 02 février 2026 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : 31

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Grégoire LEININGER, Hubert BOURING, Dominique LIMBACH, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Jean MEKETYN, Bernard TREUVELOT, Roselyne DA SOLLER, Luc BALLASSE, Gérard THIEL, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Dominique SCHOULLER, André DUPPRE, Simone RAMSAIER, Pierre THIL, Christian CLEMENT, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER,

- Dont représentés par son suppléant :

Monsieur Gilbert SCHUH est représenté par Eliane JACQUES, Madame Ginette MAGRAS est représentée par André ISLER.

✓ Excusés ayant donné procuration : 3

Madame, Messieurs Cyrille FETIQUE a donné procuration à Roland ROTH, Etienne HOFFERT a donné procuration à Luc BALLASSE, Salvatore FIORETTO a donné procuration à Pierre THIL.

✓ Excusés : 10

Madame, Messieurs, Germain DERUDDER, Chantal PLATTE, Laurent MENIERE, René STEINER, Gabriel WALKOWIAK, Gabriel GLATH, Jean-Louis SCHEUER, Marc FRIEDRICH, Francois GATTI, Roland GLODEN,

✓ Absents : 11

Mesdames, Messieurs, Alexandre CASSARO, Sabrina HASSINGER, Durkut CAN, Bernard CLAVE, Jean-Luc LUTZ, Bernard COLBUS, Emmanuel THIRY, Bernard PETRY, Jean-Paul TINNES, Cathia HEIM, David SUCK.

03. FINANCES

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026

Le Président expose à l'assemblée les conditions d'élaboration du budget primitif 2026.

VU la mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable M4 au 1^{er} janvier 2026, qui implique qu'il n'est plus prévu de vote de chapitres de dépenses imprévues et que l'organe délibérant a dorénavant la faculté de conférer au Président la possibilité de réaliser des virements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section,

Vu l'avis favorable des membres du Bureau et de la Commission finances réunis le 19 janvier 2026.

ENTENDU le rapport du Président ROTH ;

Le Comité syndical,

Délibère par :

34 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décide

- D'adopter le budget primitif synthétisé ci-dessous :

SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	28 700 000,00	013	Atténuations de charges	480 000,00
012	Charges de personnel	8 500 000,00	70	Ventes de produits fabriqués, prestations	4 950 000,00
65	Autres charges de gestion courante	9 669 180,00	74	Subventions d'exploitation	38 100 000,00
66	Charges financières	1 730 000,00	75	Autres produits de gestion courante	8 860 000,00
67	Charges exceptionnelles	950 000,00	77	Produits exceptionnels	20 000,00
68	Dotations aux provisions	250 078,77	78	Reprises sur provisions	
023	Virement à la section d'investissement	2 760 927,60	042	Opérations d'ordre entre sections	484 900,00
042	Opérations d'ordre entre sections	5 415 000,00	TOTAL DE L'EXERCICE		52 894 900,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		57 975 186,37	002	Résultat d'exploitation reporté	5 080 286,37
			TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		57 975 186,37

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes assimilées	4 705 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	2 045 000,00
20	Immobilisations incorporelles	30 740,00	27	Autres immobilisations financières	425 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 499 140,00	021	Virement de la section d'exploitation	2 760 927,60
23	Immobilisations en cours	3 787 600,00	040	Opérations d'ordre entre sections	5 415 000,00
27	Autres immobilisations financières	425 000,00	TOTAL DE L'EXERCICE		10 645 927,60
040	Opérations d'ordre entre sections	484 900,00			
TOTAL DE L'EXERCICE		10 932 380,00			
			001	Résultat d'investissement reporté	2 774 550,06
	Restes à réaliser 2025	3 443 097,66	Restes à réaliser 2025		955 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		14 375 477,66	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		14 375 477,66

- D'autoriser le Président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles, en fonctionnement, comme en investissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 02 février 2026

Roland ROTH,
Président

Certifiée exécutoire par le Directeur général des services, Jean-Philippe SIEBERT :
Compte tenu de la publication de la délibération,
Et de la transmission en Sous-Préfecture le

13 FEV. 2026

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2026/03

Les lignes directrices du budget ont été détaillées dans le rapport d'orientation budgétaire et lors du débat qui s'en est suivi. Comme évoqué dans le ROB, le budget 2026 est partiellement impacté par la TVA avec des dépenses qui sont désormais classées en trois catégories :

- des dépenses mixtes auxquelles un coefficient d'assujettissement unique de 70% est appliqué (confection et distribution des sacs, transport, frais généraux...)
- des dépenses hors champ d'application de la TVA, coefficient à 0 (incinération et enfouissement)
- des dépenses dans le champ de la TVA, coefficient de 100% (méthanisation...).

A- Section d'exploitation :

Le résultat d'exploitation à la clôture de l'exercice 2025 (ligne 002) présente un excédent de 5 080 286,37€.

Les dépenses et recettes totales d'exploitation s'élèvent à 57 975 186,37€.

DEPENSES :

Chapitre 011 (Charges à caractère général) :

Les prévisions budgétaires globales s'élèvent à 28 700 000€ et augmentent de 3,2% par rapport au budget 2025. Les dépenses du chapitre 011 comprennent notamment :

- art. 6021 (Matières consommables) : 1 450 000€. Cet article recense les seules dépenses liées à l'achat des matières premières nécessaires à la fabrication des sacs. Les stocks sont limités au strict nécessaire à la poursuite de l'exploitation.
Prévision 2026 légèrement inférieure à 2025.
- art. 6061 (Fournitures non stockables : eau, gaz, électricité...) : 959 500€. Diminution de 11% par rapport aux prévisions 2025.
- art. 6066 (Carburant) : 964 550€. L'estimation 2026 augmente de 15% par rapport aux prévisions 2025 (anticipation extension collecte des biodéchets, utilisation d'un cribleur toute l'année, curage d'une citerne...).
- art. 6068 (Autres fournitures) : 1 429 260€. Sont inscrites à cet article les dépenses liées aux fournitures à durée de vie courte, telles que les vis, produits d'entretien, pièces pour les réparations des véhicules..., mais également les spirales, cribles, etc. Diminution de 9,5% par rapport au BP 2025.
- art. 611 (Sous-traitance) : cet article concerne les dépenses d'externalisation du transport, du tri des recyclables et du traitement des déchets. Il s'agit du principal poste de dépenses. Prévision 2026 : 14 886 340€
- art. 6135 (Locations mobilières) : 649 300€. Diminution de 30 % par rapport à 2025 suite à l'achat d'un nouveau cribleur.
- art. 61521 à 61558 (entretien et réparations) : 2 047 660€. Les crédits ouverts à ces articles diminuent de 8% par rapport à 2025 : entretien des bâtiments, des installations techniques, du matériel roulant...
- art. 6156 (Maintenance) : 360 780€. Légère augmentation (+1,5%) par rapport à 2025.

- art. 617 (Etudes et recherches) : 200 000€. Etudes préalables projet « Sydeme 2030 ».
- art. 618 (Divers) : 441 480€ : sont inscrites à cet article les analyses environnementales et réglementaires... + 84% par rapport à 2025 : dossier modificatif pour les ICPE (42 400€), changement d'imputation pour les formations (100 000€).
- art. 6251 (Voyages et déplacements) : 60 070€ : à cet article sont principalement imputées les dépenses de péage. Diminution de 15,7%.
- art. 637 (Autres impôts, taxes et versements assimilés) : 3 701 680€. Cet article comptabilise principalement la TGAP (2 776 743€) et la taxe carbone (908 970€). A l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2026, le montant de la TGAP à la tonne augmentera sur les sites de traitement : + 7€/tonne pour l'enfouissement et + 1€/tonne pour l'incinération sont prévus dans le PLF. La prévision est toutefois stable (- 0,8%) par rapport à 2025, l'estimation du tonnage destiné à l'enfouissement en 2026 étant inférieure à celle du budget précédent.

Chapitre 012 (Charges de personnel) :

En 2026, le chapitre 012 est ouvert à hauteur de 8 500 000€, soit 2,9% de moins qu'en 2025.

Cette diminution est principalement la conséquence du changement de méthode comptable pour constituer la provision pour congés payés. Désormais, la provision est constituée par mandats de rattachement au chapitre 012 et non plus par mandat d'ordre mixte au chapitre 68.

Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) :

Les crédits sont ouverts à hauteur de 9 669 180€, soit un niveau comparable à 2025.

L'article 6588 comprend aussi les reversements CITEO ainsi que les autres reversements (reprise matériaux, papiers, meubles, D3E...).

Chapitre 66 (Charges financières) :

Les crédits sont ouverts à hauteur de 1 730 000€, ils tiennent compte des éléments suivants :

- art. 66111 : intérêts réglés à l'échéance : 1 745 000€
- art. 66112 : rattachement des intérêts courus non échus (ICNE) : - 16 000€
- art. 6688 : autres charges financières : 1 000€

Chapitre 67 (Charges exceptionnelles) :

Les dépenses exceptionnelles prévisionnelles 2025, d'un montant de 950 000€, tiennent compte principalement de l'impact de la TVA intracommunautaire.

Chapitre 68 (Provisions pour charges) :

Une provision réglementaire pour le compte épargne temps : 250 078,77€

Chapitre 023 (Virement à la section d'investissement) : 2 760 927,60€

Chapitre 042 (Opérations d'ordre entre sections) : les écritures d'ordre inscrites à ce chapitre sont relatives à :

- la comptabilité relative aux variations de stocks : art. 6031 : 95 000€, art. 7135 : 95 000€ ;
- aux dotations :
 - aux amortissements des immobilisations : art. 6811 : 4 100 000€ ;
 - à l'amortissement de la charge d'exploitation à répartir (étalement des 10 millions d'emprunt sur 10 ans) : art. 6812 : 1 000 000 € ;
 - à l'amortissement sur 14 ans de l'indemnité pour remboursement anticipé des emprunts DEXIA : art. 6862 : 125 000 € ;

Le chapitre est équilibré à 5 415 000€ avec le chapitre 040 en recettes d'investissement.

RECETTES :

En plus de l'excédent reporté de 5 080 236,37€, les recettes d'exploitation sont les suivantes :

Chapitre 013 (Atténuations de charges) :

Ce chapitre comptabilise les écritures de stock pour 300 000€ (art. 6032), ainsi que les remboursements de charges de personnel par les organismes sociaux (art. 64198) estimés à 180 000 € en 2026, soit un total de 480 000€.

Chapitre 70 (Vente de produits, prestations de service) :

Figurent à cet article le fruit de la vente des produits finis (sacs, biométhane, électricité) ou résiduels (compost), des prestations de services (collecte des biodéchets, du verre, des fibreux, du plâtre), ainsi que des apports de déchets, de la vente de housses biocompostables ou de Sydem'pass. Les crédits ouverts totalisent 4 950 000€.

Chapitre 74 (Subventions) :

A ce chapitre, d'un montant de 38 100 000€, figure principalement la contribution des EPCI à l'exercice de la compétence transférée, aujourd'hui composée de :

- la contribution à l'habitant de 12,375€/habitant (délibération n°2025/51 du 15/12/2025), soit 4 448 404,13€ pour une population légale totale de 359 467 habitants au 01/01/2026 ;
- la contribution au transport et traitement des déchets, dite douzièmes, fonction des tonnages transportés et traités et des coûts appliqués (délibération n°2025/52 du 15/12/2025) : 33 548 574,24€ ;

Chapitre 75 (Autres produits de gestion courante) :

La recette, imputée à l'article 7588, provient des soutiens des éco-organismes et reventes, reversés ensuite aux EPCI selon les règles définies par délibération du Comité syndical du 27/01/2020. La refacturation des refus de tri est désormais imputée à ce compte à la suite de la mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable M4.

Les crédits 2026 sont ouverts à hauteur de 8 860 000€.

Chapitre 77 (Produits exceptionnels) :

- art. 773 : mandats annulés : 20 000€

Chapitre 042 (Opérations d'ordre entre sections) :

Sont ici inscrites les écritures relatives :

- aux stocks (art. 6031 : 100 000€ et 7135 : 100 000€) ;
- à l'amortissement des subventions transférables (art.747 : 284 900€) ;

Le chapitre est équilibré à 484 900€ avec le chapitre 040 en dépenses d'investissement.

B- Section d'investissement :

Le résultat d'investissement à la clôture de l'exercice 2025 (ligne 001) présente un excédent de 2 774 550,06€.

DEPENSES :

Les dépenses d'investissement pour l'exercice 2025, d'un montant total de 14 375 477,66€, sont composées ainsi :

- les restes à réaliser 2025, soit 3 443 097,66€ ;

Chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilées) :

- art. 1641 : emprunts en euro : 4 705 000€
- Chapitres 20, 21 et 23 (Dépenses d'équipement brut) :

Dépenses d'équipement 2026	
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	30 740,00 €
Logiciels : multiflux (Faulquemont, Sarreguemines), DSM	30 740,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 499 140,00 €
Dont :	
Méthavalor : épurateur biogaz	400 000,00
Méthavalor : désodorisation	200 000,00
Total Méthavalor	600 000,00
Sainte Fontaine : remorques, porteur	284 800,00
Sainte Fontaine : divers équipements	79 500,00
Sainte Fontaine : détection incendie	50 000,00
Total Sainte Fontaine	414 300,00
Déchets verts : AMO + travaux plateforme Morsbach	125 000,00
Biomasse : remplacement d'un véhicule	30 000,00
Total Biomasse et Déchets verts	155 000,00
Multiflux : travaux et achats divers	73 140,00
Multiflux : remplacement tracteur de manœuvre Morsbach	53 000,00
Total Multiflux	126 140,00
Autres : administration générale, communication, confection et distribution des sacs, informatique, ressources humaines, services généraux	158 040,00
Autres : qualité, hygiène, sécurité, environnement	45 660,00
Total Autres	203 700,00
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	3 787 600,00 €
Méthavalor : réfection du digesteur 1	2 300 000,00
Sainte Fontaine : réfection atelier après sinistre	500 000,00
Sainte Fontaine : réorganisation du site	500 000,00
Multiflux Sarreguemines : reconversion en centre de transfert	487 600,00
Total	5 317 480,00 €

- Chapitre 27 (Autres immobilisations financières) - Consignations pour les transports à l'étranger : 425 000€.

- Chapitre 040 (Opérations d'ordre entre sections) : ces écritures d'ordre sont relatives :
- aux stocks (art. 311 et 355) : 200 000€ ;
 - à l'amortissement des subventions transférables (art. 13911 et suivants) : 284 900€ ;

Le chapitre est équilibré à 484 900€ avec le chapitre 042 en recettes d'exploitation.

RECETTES :

Les recettes d'investissement pour l'exercice 2026, d'un montant total de 14 375 477,66€, sont composées :

- d'un emprunt de 2 045 000€ : emprunt de 3M€ contracté en 2023 auprès d'Arkéa, dont une partie, 955 000€, est inscrite en restes à réaliser.
- des immobilisations financières (chapitre 27) à hauteur de 425 000€ ; pour mémoire, les immobilisations financières concernent les dépôts et consignations effectués auprès des services douaniers dans le cadre des transferts transfrontaliers. De nouvelles consignations sont constituées chaque année pour l'année en cours et celle à venir (dépenses d'investissement), et les anciennes arrivant à échéance donnent lieu à restitution (recette d'investissement).
- des écritures d'ordre (chapitre 040) liées :
- à l'amortissement des immobilisations (art. 28031 à 28188) : 4 100 000€ ;
 - aux écritures de stock de l'usine à sacs (art. 311 et 355) : 190 000€ ;
 - aux charges de réaménagement d'emprunts à répartir (art. 4817) : 125 000€ ;
 - à l'amortissement de la charge d'exploitation à répartir (étalement des 10 millions d'emprunt sur 10 ans, art. 4818) : 1 000 000€.

Elles s'équilibrent à 5 415 000€ avec le chapitre 042 (Opérations d'ordre) en dépenses d'exploitation ;

- du virement de la section d'exploitation (chapitre 021), soit 2 760 927,60€ ;
- de l'excédent reporté de 2 774 550,06€.